

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
de la région Pays de la Loire**

**Avis du CSRPN plénier du 09/04/2026**

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 21  
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteurs	Avis sur la feuille de route régionale du plan pollinisateur	Bénéficiaire : DREAL	Avis : Favorable sous condition
--------------------------	--	-------------------------	---------------------------------------

### Échanges

Le CSRPN s'interroge sur le volume de temps consacré à chaque action du plan.

L'animateur du plan indique qu'une tentative d'évaluation financière a été réalisée par action, sans approche globale consolidée. Le chiffrage repose sur les contributions des différents acteurs impliqués dans les actions du plan, hors animation, ce qui rend l'exercice difficile.

Le CSRPN souligne la faiblesse du plan d'action concernant le principal facteur d'influence que constituent les pratiques agricoles, notamment en termes de mesures opérationnelles concrètes, alors même que celles-ci figurent parmi les causes majeures du déclin des espèces.

L'animateur du plan précise que ce volet est porté par la DRAAF et qu'il est actuellement en cours de rédaction (axes 2 et 4), tandis que la DREAL pilote les axes 1 et 3.

Le CSRPN estime qu'au regard des pressions engendrées par les activités agricoles sur le territoire régional, cette absence donne l'impression de passer à côté d'un facteur d'influence majeur. Il insiste sur l'importance que le programme porté par la DRAAF axes 2 et 4 soit également présenté au CSRPN dans un souci de cohérence des approches et de validation complète du Plan national d'action. Il souligne également la nécessité de développer des collaborations et de mobiliser des financements auprès des partenaires.

Le CSRPN met en avant la porosité entre les actions de sensibilisation à destination du grand public et celles visant les professionnels apicoles. Il rappelle la diversité des profils (amateurs, professionnels, apiculteurs non déclarés) et les pratiques parfois non encadrées, pouvant générer des risques de compétition entre pollinisateurs sauvages et l'abeille domestique (*Apis mellifera*). Il souligne la difficulté à mobiliser l'ensemble des acteurs dans un milieu peu structuré.

Le CSRPN propose de renforcer les collaborations interdisciplinaires (entre botanistes et entomologistes), notamment dans une perspective de stratégie de conservation croisée entre pollinisateurs et plantes rares.

Le CSRPN mentionne également l'existence, à l'échelle régionale, du GEITRAM, qui pourrait être mobilisé afin de présenter le plan une fois adopté et d'en faciliter sa diffusion.

Enfin, le CSRPN relève que la notion « d'espaces protégés » est utilisée à plusieurs reprises dans le document de manière inappropriée

### Délibération

Le CSRPN souligne que l'absence de présentation des volets 2 et 4 constitue une limite importante au projet de plan présenté, ces axes représentant une composante majeure du plan.

Il demande qu'une présentation globale du plan soit réalisée devant le CSRPN une fois l'ensemble des composantes du plan finalisé

Le CSRPN insiste également sur la nécessité que le travail porté par la DRAAF soit partagé avec un large panel d'acteurs et fasse l'objet d'une démarche partenariale renforcée.

Les questions étant épuisées et aucune autre remarque n'étant formulée, le CSRPN émet un avis favorable sous condition qu'une nouvelle présentation soit faite au CSRPN lorsque tous les volets du plan auront été rédigés.

Le 27/04/2026

Le président du CSRPN des Pays de la Loire  
Jean-Guy ROBIN

